

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MAI 2025

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, J. GERARD, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, G. BESSE, C. BARRIERE.

Absents excusés : M. RIBES, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, C. FREMY représentée par D. BARBIER, A. RUBIOLO représentée par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI-VALENSI, M. CUTILLO représenté par J.M. ARNAUD, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, C. MARTIN, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE.

Absent non excusé : M.L. VOLAND

Secrétaire de séance : est élu Guillaume SORBA

J. LEVI-VALENSI souhaite que le conseil municipal ait une pensée émue pour les sinistrés et les victimes des inondations dans le Var ainsi que pour les habitants de la Haute Garonne.

L'appel est fait par G. SORBA.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h45.

La liste des délibérations du conseil du 9 avril 2025 est approuvée.

Le PV détaillé du 9 avril 2025 sera présenté lors du prochain conseil municipal qui devrait avoir lieu fin juin. Ce conseil portera notamment sur les demandes de subventions des associations. Il explique que cette année il n'a plus le temps de participer aux analyses comme avant. Une commission sera organisée.

1°) Vente d'un terrain à la Pile

J. LEVI-VALENSI explique qu'un terrain de 2 650 m² situé à l'entrée de la ZAE de la Pile appartient à la Commune. Des négociations ont été menées avec la petite Aixoise. Cette entreprise créée par 2 Saint Cannadens a 10 ans. Elle produit plus de 1.400 hectolitres de bière chaque année. Aujourd'hui ils sont 4 à temps plein à travailler. Le changement de locaux permettrait d'embaucher 4 personnes supplémentaires, et 2 supplémentaires dans 5 ans. Les locaux loués sont devenus trop étroits et ils veulent devenir propriétaires. Le permis a été déposé et est en cours d'instruction au service urbanisme. Ils doivent déménager au 31 décembre 2025. Ils valorisent leurs déchets sous forme d'alimentation animale. Cette délibération permet de signer le compromis de vente.

D. CAMHI demande quand ils attaquaient les travaux.

J. LEVI-VALENSI répond quand le permis aura été accordé et purgé du recours des tiers.

J. GERARD pense que leur propriétaire actuel ne pourra pas les mettre dehors. Le local loué par Kévin Flocmoine n'est pas vraiment adapté à son activité. Sur les premiers plans, la déviation devait passer sur le terrain à lui vendre, mais les clôtures posaient problème. La Direction des routes s'est engagée à ne pas empiéter sur la parcelle de l'autre côté de la voie parce que le rond-point risque de bouger. Ce dossier aurait pu également nous échapper car la Métropole a pris la compétence Zones d'activités. Dans le futur il pourrait y avoir un troisième terrain à vendre, ce qui ferait en tout autour de 700 000/800 000 € de recettes.

Unanimité

2°) Demande de subvention pour l'achat d'un terrain naturel

J. LEVI-VALENSI dit qu'on s'inscrit dans la continuité de l'action environnementale de J. GERARD depuis des années. La Commune souhaite acquérir ce terrain dans un but de préservation du massif du Coussou où elle détient déjà un grand nombre de parcelles. Nous avons fait une proposition d'achat à M. CHAZEAU au prix de 2 372 €. Nous faisons une demande de subvention auprès du Département avec le dispositif « Aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole » à un taux de 60%, soit 1.423 €, ainsi que sur les frais notariaux.

J. GERARD rappelle les 300 hectares que Mme CROIZAT avait légué à la Commune. Les vendeurs ont cédé à la Métropole un terrain qui est dans la petite zone d'activité au nord du rond-point.

Unanimité

3°) Convention avec le Rotary club pour un reboisement

J. LEVI-VALENSI explique que nous avons été sollicités par le Rotary club, représenté par son président M. ROTH, pour une proposition de reboisement. Dans ce partenariat, le Rotary finance une opération de reboisement sur le plateau de la Lecque, en lien avec l'ARPCV. L'opération est prévue normalement dans le cadre de la semaine de l'environnement. La convention est quadripartite avec la commune, le Rotary club, l'ARPCV et l'ONF. Il faut sensibiliser le public et les scolaires.

D. BARBIER dit qu'il n'y aura pas les scolaires puisque le Rotary club demande que le reboisement se fasse un dimanche.

J. LEVI-VALENSI répond qu'on peut associer les scolaires et les enseignants même un dimanche.

D. BARBIER dit que cela n'a pas le même impact que quand s'est fait en semaine. Elle dit qu'elle n'a pas pu assister à la réunion avec les organisateurs.

M. CATELIN dit qu'elle a assisté à la réunion et que le Rotary préfère un dimanche.

D. BARBIER dit que ce reboisement n'est pas un projet de pédagogique dans l'esprit du Rotary.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il ne partage pas cet avis. Il demande qu'on écrive aux parents d'élèves pour leur signaler que le reboisement aura lieu un dimanche.

D. CAMHI dit que cela pourrait être fait le dimanche de l'ouverture de la semaine de l'environnement.

D. BARBIER dit qu'elle n'est pas sûr que le Rotary veuille le faire à l'ouverture ou à la fermeture.

A.L. FALQUERO dit que l'on peut faire passer l'information également par le Conseil municipal des enfants.

J. LEVI-VALENSI demande une communication massive pour ce reboisement. Le premier reboisement n'avait pas bien pris car il y a eu une canicule cet été-là. On peut demander également aux centres aérés d'aller arroser l'été, sauf pendant les périodes rouges.

D. CAMHI rappelle que la signature de la convention aura lieu le 18 juin à 18h30. (NB : la date a été repoussée au mercredi 25 juin à 16H00)

Unanimité

4°) Conventions d'objectif avec 2 associations

J. LEVI-VALENSI dit que le 14 mars 2025 le conseil a voté des subventions supérieures à 23.000 € pour les AIL et Enfants et loisirs. Il y a lieu de valider les deux conventions d'objectifs.

Unanimité

5°) Modification au Règlement intérieur du Conseil municipal

J. LEVI-VALENSI dit qu'il avait fait des corrections sur le précédent règlement mais que cela n'a été la bonne version qui a été transmise au précédent conseil municipal.

Unanimité

6°) Bail pour un local à Cocoon âge

J. LEVI-VALENSI explique qu'UNICIL est le bailleur social de l'opération Cocoon âge. Ils gèrent dans cette résidence intergénérationnelle un local de 80m², en 3 espaces distincts, pour assurer des activités d'animation pour les résidents et des habitants du secteur. Réciprocité a piloté jusqu'à maintenant ces animations. UNICIL propose de nous donner à bail ce local, avec la condition d'assurer 0,5 équivalent temps en animation, soit avec nos personnels, soit par des associations.

J. GERARD ajoute que la société EIFFAGE a également financé ces animations.

J. LEVI-VALENSI dit que soit une association se monte avec les habitants, soit un partenariat avec la municipalité se mettra en place. Rien n'a encore été arrêté. Il faut qu'on valide la convention pour que le local ne soit pas récupéré par UNICIL.

G. BESSE dit qu'il serait bien de ne pas dévier sur quelque chose comme un syndic de copropriétaires.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il faut maintenir la même logique que ce qui est en place. Nous solliciterons le tissu associatif local et la Maison de santé pluriprofessionnelle.

A.L. FALQUERO dit que la MSP utilisent déjà le local pour des ateliers santé.

M. GUILLET dit que le CCAS l'utilise déjà également pour faire des animations, ainsi que le foyer rural et les Amis du Vieux Saint Cannat, en y associant les habitants.

J. LEVI-VALENSI dit que la convention porte sur un test d'une année.

M. GUILLET dit qu'UNICIL va payer le loyer cette année. Nous n'avons rien à payer cette année.

J. LEVI-VALENSI dit que UNICIL pourrait récupérer le local s'il n'était plus utilisé.

M. GUILLET dit qu'il y a aussi des appels à projets, notamment avec les caisses de retraite.

J. GERARD dit qu'UNICIL a tout intérêt à mettre le local à disposition parce qu'ils ont récupéré 50 logements sociaux. Ils souhaitent en avoir d'autres sur la commune.

Il rappelle que CDC Habitat a fait les plus belles opérations sur ces opérations. Ils ont raflé une centaine de logements intermédiaires pour en faire des logements sociaux, et l'Etat les a exonérés de taxes foncières. Cela a déséquilibré les arrivées en crèche. Il a demandé au Directeur de CDC Habitat d'apporter une aide sur la Commune par rapport à ces logements intermédiaires. Il faut garder Réciprocité au moins pour cette année.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il faudrait faire des bilans périodiques pour connaître les activités dans le local.

Unanimité

7°) Piscine municipale – Règlement et POSS

J. LEVI-VALENSI dit qu'au terme de 2 ans de fermeture de la piscine nous allons pouvoir la rouvrir le 14 juin. Cette piscine est restée sous compétence communale et non Métropolitaine. Les financements ont été plus difficiles à obtenir que si elle était sous compétence métropolitaine.

G. BESSE dit qu'une partie des piscines qui avaient été transférées à la Métropole sont revenues aux communes.

J. LEVI-VALENSI précise qu'elle ouvrira les Week-ends de juin et qu'à partir du 30 juin elle sera ouverte tous les jours jusqu'à fin août. Il y aura une soirée inaugurale le 20 juin à partir de 17h00. Il y aura également deux autres soirées : une en demi saison et une à la clôture.

C. BARRIERE demande si les vestiaires seront mixtes.

J. LEVI-VALENSI dit que les vestiaires seront séparés.

J. GERARD précise que les vestiaires avaient été refaits l'année précédant la fermeture par rapport à l'accessibilité. 50 % ont été financés par le Département et 25% par la Métropole. La Région n'a pas finalement financé la réhabilitation.

J. LEVI-VALENSI dit que la délibération concerne l'adoption du nouveau règlement de la piscine municipale.

G. BESSE demande qui seront le Directeur et le responsable de baignade.

J. LEVI-VALENSI répond que le Directeur sera Jérôme MAS qui était l'adjoint de René CHIANESE. Il disposera de 2 autres maîtres-nageurs. Aujourd'hui nous avons beaucoup de mal à trouver des responsables de baignade surtout dans les piscines ouvertes que l'été.

G. BESSE demande qui sera le Chef de bassin car ce sont 2 postes différents.

J. LEVI-VALENSI répond que nous ne sommes pas encore allés au bout de la démarche car l'ouverture est dans un mois.

J. GERARD dit que René CHIANESE est prêt à faire du bénévolat si nécessaire. Il faudrait voir s'il peut être surveillant de baignade en bénévole.

J. LEVI-VALENSI répond qu'il pense qu'il n'en a pas cette volonté. Il passera pour aider mais peut-être pas pour un poste de surveillant de baignade. Jérôme MAS travaille également sur Istres pendant l'année.

J. GERARD précise que les leçons de natation sont encaissées par l'association.

Unanimité

8°) Convention pour l'apprentissage de la natation

J. LEVI-VALENSI dit que pour rendre attractif ces emplois qui ne durent que 2 mois, il est prévu de confier à une association la gestion des cours. Nous allons donc passer une convention avec une association qui est en cours de constitution : l'Ecole de natation de Saint Cannat. Dans cette convention il est prévu un bilan d'activité.

G. BESSE dit qu'il y a noté que René CHIANESE sera le président.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il est rassuré que ce soit René le président.

G. BESSE demande si le prix des cours sera défini par l'association.

J. LEVI-VALENSI répond qu'il doit en discuter avec eux.

C. GENRE dit que le prix des cours proposé par l'association doit être validé par la municipalité.

J. LEVI-VALENSI dit que nous allons un peu augmenter les tarifs. Il y aura des tarifs différents pour les habitants de Saint Cannat et les extérieurs.

L. MAURIZIO dit qu'il y a 2 articles 8 dans la convention.

J. LEVI-VALENSI dit que cette année il a à nouveau acté la gratuité pour les centres aérés.

L. MAURIZIO demande pour les centres aérés extérieurs.

J. LEVI-VALENSI dit que pour le moment ils n'ont eu aucune demande.

Unanimité

9°) Autorisation de régulariser un marché de maintenance du gymnase de la Seigneurie

C. GENRE dit que lors du dernier Conseil municipal avait été voté le règlement amiable avec la société Baudin Châteauneuf pour les problèmes de température du gymnase. Nous avons voté l'avenant mais pas le contrat de base. Il faut donc valider le contrat et l'avenant. Il n'y a aucun changement dans le fond du dossier.

Unanimité

10°) Modifications au tableau des emplois

J. LEVI-VALENSI explique qu'il est nécessaire de faire des modifications au tableau des effectifs en fonction des recrutements et des avancements de grade pour l'année 2025 :

- Création d'un poste de Gardien-brigadier de Police municipale

Il s'agit d'un nouveau policier municipal, ancien agent municipal au Service technique, qui dans le cadre d'une procédure spécifique est devenu Policier municipal à Sénas. Il sera en poste à partir du 1^{er} juillet mais non armé pour le moment sur la Commune car il y a un délai pour la prestation de serment, qui pourra être demandé à partir du 1^{er} juillet.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 28h
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet

Unanimité

Question supplémentaire : Subvention pour la maternelle

C. GENRE dit que la question a été ajoutée dans l'ordre du jour.

S. BOURAS dit qu'elle l'a bien reçu le 13 mai par courriel.

M. CATELIN dit que la maternelle a demandé une subvention de 1500 € pour leur projet « animation de ferme pédagogique ». L'année dernière ils ont reçu une subvention de 800 €. On propose de leur verser la même somme, soit 800 €.

Unanimité

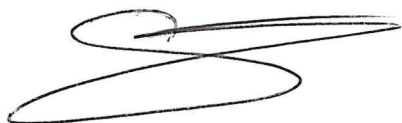
Décisions du maire :

2025-003D : prise en charge des frais de réparation d'un véhicule suite à un sinistre

Fin de la séance à 21H10.

Fait à Saint Cannat, le 12 juin 2025.

Le Secrétaire
Guillaume SORBA



Le Maire,
Joël LEVI VALENSI

